

Formez-vous en Evaluation des préjudices économiques et financiers

Formation continue



A propos

Dans le cadre de la formation continue, la CCEF propose deux cursus au choix, en distanciel. Dispensée par des experts, le contenu de l'enseignement combine séances de travail interactives et remise de supports pédagogiques.

PERFECTIONNEZ-VOUS

6 jours optionnels (jusqu'à 42 h)

Période : février à décembre 2024

ET/OU

SENSIBILISEZ-VOUS

2 demi-journées (7 h)

Période : à déterminer



Objectifs

- **Maîtriser** l'expertise dans la procédure judiciaire qui est la phase déterminante dans ce type d'affaires.
- **Apporter** les connaissances techniques et juridiques permettant de **définir la stratégie** à suivre pour défendre les intérêts de l'entreprise. Elle permet de maîtriser la façon dont se construit un dossier en réclamation à l'attention des magistrats ou de l'expert nommé par ces derniers.
- **Développer :**
 - l'interprofessionnalité entre les experts juridiques et les experts financiers,
 - de nouvelles missions dans le cadre de la collaboration nécessaire en la matière entre avocats et experts financiers.

Objectifs



Ce cursus guidera les professionnels dans leur pratique, spécialement les avocats, en leur proposant l'étude :

- du cadre juridique d'abord qui permettra de revenir sur les fondamentaux du préjudice économique (notion de préjudice réparable, notion de perte de chance etc.), mais aussi sur les acteurs dans un dossier (juge, expert-judiciaire, expert-partie) ;
- du calcul ensuite, qui permettra de détailler les méthodes et ainsi de se forger un esprit critique face aux rapports d'expertise judiciaire.



Public / Prérequis

La formation s'adresse aux divers intervenants dans le domaine du contentieux. Elle est construite par des professionnels au bénéfice des professionnels. Une expérience significative dans le domaine de l'évaluation des préjudices est souhaitée.



Déroulé

Pour de meilleures conditions, le nombre de participants est limité à 20/25 personnes par session.

Un QCM sera réalisé à l'issue de la journée ou après chaque module, afin de valider les connaissances et les acquis.

En collaboration avec :





Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Les modules et leurs formateurs

Formation
Évaluation des préjudices économiques et financiers

Jour 1 - OPTIONNEL

- **Accueil des participants**
Par Maud BODIN-VERALDI et Thierry SAINT-BONNET 08h30 - 09h00
- **Module 1.1 : Le cadre de l'évaluation des préjudices** (regroupé avec module 1. 2)
Par Julien GASBAOUI 09h00 - 12h30

Jour 2 - OPTIONNEL

- **Module 1. 2 : Le cadre de l'évaluation des préjudices** (regroupé avec module 1. 1)
Par Julien GASBAOUI 09h00 - 12h30

Jour 3 - OPTIONNEL

- **Module 2 : Théorie générale de l'évaluation des préjudices**
Par Isabelle DUSART et Romuald COHANA 09h00 - 12h30

Jour 4 - OPTIONNEL

- **Module 3 : Perte d'exploitation**
Par Isabelle DUSART et Joëlle LASRY-SITBON 09h00 - 12h30

Jour 5 - OPTIONNEL

- **Module 4 : Conduite de la mission de l'expert-financier**
Par Thierry SAINT-BONNET 09h00 - 12h30

Jour 6 - OPTIONNEL

- **Module 5 : Rupture fautive des relations commerciales**
Par Olivier COURAU et Lucas ROBIN 09h00 - 12h30

Jour 7 - OPTIONNEL

- **Module 6 : Concurrence, parasitisme, contrefaçon**
Par Olivier COURAU et Lucas ROBIN 09h00 - 12h30

Jour 8 - OPTIONNEL

- **Module 7 : La vision des juristes**
Par Georges DECOCQ et Nathalie DOSTERT 09h00 - 12h30

Jour 9 - OPTIONNEL

- **Module 8 : Préjudice boursier**
Par Olivier PERONNET et Vincent COLLOT 09h00 - 12h30

Jour 10 - OPTIONNEL

- **Module 9 : Cession de droits sociaux**
Par Joëlle LASRY-SITBON et François GINE 09h00 - 12h30

Jour 11 - OPTIONNEL

- **Module 10 : Évaluation du préjudice patrimonial d'un dommage corporel**
Par Jean-François VERGRACHT 09h00 - 12h30
14h00 - 17h30

En collaboration avec :



MAJ -09/02/24

Les formateurs



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Formation
Évaluation des préjudices économiques et financiers



Vincent COLLOT

Associé d'un cabinet d'audit - contentieux & arbitrage
évaluation de préjudice - audit & transactions



Georges DECOCQ

Professeur à l'Université Paris Dauphine
directeur de l'école de droit Dauphine



Isabelle DUSART

Expert-comptable - commissaire aux comptes
expert auprès de la cour d'appel de Paris - maîtrise économie à Dauphine



François GINE

Avocat et associé gérant



Olivier PERONNET

Expert-comptable - commissaire aux comptes
expert auprès de la cour d'appel de Paris agréé par la cour de cassation
HEC - DESS fiscalité (Paris V - Université Paris Descartes)



Thierry SAINT-BONNET

Reponsable de la formation

Expert-comptable - commissaire aux comptes - expert auprès de la cour
d'appel de Paris et des cours administratives d'appel de Paris et Versailles
licencié en droit, DEA fiscalité

Romuald COHANA
Avocat spécialisé dans le contentieux des affaires



Olivier COURAU
Expert-comptable - commissaire aux comptes
école supérieure de commerce de Bordeaux



Nathalie DOSTERT
Juriste de formation - DEA en droit des affaires et sciences
économiques, droit international des affaires, du commerce
et du droit fiscal Paris Sorbonne



Julien GASBAOUI
Avocat au Barreau de Paris, doctorat en droit privé et sciences criminelles,
master II droit économique, DU sciences pénales et criminelles



Joëlle LASRY-SITBON
Spécialiste en évaluation & assistance à parties,
conseil stratégique & financier
maîtrise de sciences de gestion de Paris I Sorbonne et diplômée d'expertise comptable



Lucas ROBIN
Expert-comptable - commissaire aux comptes
ISC Paris - master spécialisé en actuariat et management (Reims Management School)



Jean-François VERGRACHT
Expert-comptable en justice





Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Coûts et modalités

Formation

Évaluation des préjudices économiques et financiers



Coût

Tarifs Formation complète

Pour les adhérents : **2 058,33 € HT** - soit **2 470 € TTC**

Pour les adhérents CJEJ/Jeunes avocats : **1 458,33 € HT** - soit **1 750 € TTC***

Pour les non-adhérents : **2 658,33 € HT** : soit **3 190 € TTC**

Tarifs Module à l'unité

Pour les adhérents : **280 € HT** : soit **336 € TTC**

Pour les adhérents CJEJ/Jeunes avocats : **160 € HT** - soit **192 € TTC***

Pour les non-adhérents : **320 € HT** : soit **384 € TTC**

Incluant les supports, les journées d'accompagnement et le test.

(*) Sur présentation d'un justificatif ou d'une attestation

Pour connaître le montant de votre prise en charge, rapprochez vous de votre organisme financeur en renseignant notre numéro d'activité :

11 75 45117 75



Inscription et sélection

La sélection des candidats se fait sur dossier, expérience et parcours professionnel.

Dossier de candidature à remettre **au maximum quinze jours avant le début de la formation.**

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de vous adresser à Sylvie GAILLET-LATTÉ.

Nos lieux de formation sont aménagés pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Nous pouvons adapter nos formations à votre handicap dans la mesure du possible.

Modalités complètes : [guide pédagogique](#) et [règlement intérieur](#) sur www.ccef.net

Rubrique > [Formations](#) > [Évaluation des préjudices économiques et financiers](#)

Contact :

CCEF
120 avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

Sylvie GAILLET-LATTÉ
ccefsl@orange.fr
01 44 94 27 70

N° de SIRET :
390 791 614 00055

En collaboration avec :



MAJ -09/02/24